

Procès-Verbal

Séance du 27 Juin 2025

L' an 2025 et le 27 Juin à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESANDRE-BRESSON Pascale, Maire.

Présents : Mme DESANDRE-BRESSON Pascale, Maire, Mmes : HUMBLOT BEATRICE, LIEVE Louise, VAUTHRIN Claude, MM : DESANDRE Tanguy, MAZOYER Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GERMANN-FAVRET Frédérique à M. DESANDRE Tanguy, SOEUR Marie-Claude à Mme DESANDRE-BRESSON Pascale, ZANETTI VIRGINIE à Mme LIEVE Louise

Absent(s) : M. MAHIER Patrick

Date de la convocation : 19/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAUTHRIN Claude

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Sommaire

2025-18 - Avis sur le dossier d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien des Grandes Bornes sur le territoire de la commune de VOISEY

2025-19 - Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny au SDED 52

Le secrétaire de séance donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025, puis le Maire leur demande de bien vouloir se prononcer sur son adoption.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025

Avis sur le dossier d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien des Grandes Bornes sur le territoire de la commune de VOISEY
réf : 2025-18

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du 12 mai 2025 au 13 juin 2025 et que le conseil municipal a 15 jours après la fin de celle-ci pour émettre un avis sur le dossier. Elle rappelle que le projet mené par la société Parc Eolien des Grandes Bornes est composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de Voisey.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le rapport soumis à son examen,

Considérant que le paysage local comporte suffisamment d'éoliennes,
Considérant qu'un parc éolien entraîne des nuisances de toute nature pour le voisinage,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le dossier et est totalement opposé au projet de parc éolien sur le territoire de VOISEY.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny au SDED 52
réf : 2025-19

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil municipal, donne un avis favorable :

- à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Maison en ruine impasse du Château**

Madame le Maire informe les conseillers de la situation de la maison sise au 5 bis impasse du Château, propriété de Monsieur THIMON, laquelle est dans un état de délabrement avancé.

Des barrières de sécurité ont été mises par les soins de la commune.

Madame le Maire donne connaissance de l'estimation du coût de la démolition et de la reprise du mur de la maison voisine.

Le conseil souhaite que le propriétaire soit mis en demeure de démolir la bâtie qui s'est en partie écroulée.

- **Projet de vente de la propriété sise au 4 grande rue**

Madame le Maire rappelle le transfert de l'agence postale et le point boulangerie au 9 grande rue, qui interviendra prochainement.

L'appartement sera libre et elle propose de vendre la propriété lorsque le déménagement sera effectué.

Le conseil municipal est favorable et souhaite donner la priorité aux voisins.

Il fixe le prix de vente à 17 000 € hors frais annexes et notariés.

Un contact sera pris avec les propriétaires voisins concernés.

- **Rénovation du Lavoir**

Le conseil étudie la rénovation globale du lavoir, un devis sera demandé.

- **Schéma directeur eau potable**

Le conseil est favorable à la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable compte tenu qu'il est obligatoire en cas de demande de subvention à l'agence de l'eau. La commune souhaite bénéficier de l'appui de la communauté de communes pour la réalisation de ce schéma directeur via une convention de délégation de compétence.

- **Divers**

- Le conseil municipal a évoqué la dangerosité du Hangar Bergerot. Un courrier sera envoyé à l'intéressé.
- La commune bénéficie d'une subvention DETR de 40% pour les travaux du château d'eau.
- Madame le Maire a fait part à l'assemblée des remerciements de l'association Gym Amance pour le versement de la subvention
- Une information a été donnée sur le chemin de randonnée

Les sujets étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à: 13h00

En mairie, le 09/07/2025

Le Maire
Pascale DESANDRE-BRESSON

Secrétaire de séance
Mme VAUTHRIN Claude